



## FINANCIERE AGACHE

Société anonyme au capital de 50.773.632 euros

Siège social : 11 rue François 1<sup>er</sup> - 75008 Paris

775 625 767 R.C.S. Paris

Les porteurs d'obligations Financière Agache 2017-2022 – 1,204% sont informés que, dans le contexte lié à l'épidémie du Covid-19, conformément aux mesures d'urgence adoptées par le Gouvernement pour freiner la propagation du Covid-19, en particulier l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et le décret n° 2020- 418 du 10 avril 2020, **l'Assemblée générale mixte se tiendra à huis clos** (hors la présence physique des actionnaires et des autres membres de l'Assemblée) le :

**Jeudi 4 juin 2020 à 11 heures  
au 18 rue François 1<sup>er</sup> - 75008 Paris**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation et répartition du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Renouvellement du mandat d'Administratrice de la société GA Placements ;
- Renouvellement du mandat d'Administratrice de la société Groupe Arnault ;
- Modification de l'article XI des statuts (Conseil d'administration) afin de préciser les conditions de nomination d'un Administrateur à titre provisoire par le Conseil d'administration ;
- Modification de l'article XII des statuts (Pouvoirs du Conseil d'administration) afin notamment d'introduire la possibilité pour le Conseil d'administration de prendre des décisions par consultation écrite dans les conditions fixées par la réglementation ;
- Modification de l'article XV II-2 afin de porter la limite d'âge des Directeurs généraux délégués de 65 ans à 75 ans ;
- Mise en harmonie des statuts avec diverses dispositions légales et réglementaires, notamment la Loi du 22 mai 2019, dite Loi Pacte (articles XIII et XVbis).

L'Assemblée générale sera présidée par son Président Directeur général Monsieur Florian Ollivier, ou en cas d'empêchement de ce dernier, conformément aux statuts de la Société ; les sociétés Groupe Arnault et GA Placements ont été désignées en qualité de Scrutateurs par le Conseil d'administration dans sa réunion du 22 avril 2020.

***Le Conseil d'administration***